

SYNDICAT
DES EAUX
DU SUD EST DU LOTEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONSPlace de la Mairie
46 260 VARAIRE**Nombre de délégués votants : 35**

Le neuf mars deux mille vingt-six à 9 heures, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Varaire sous la présidence de Monsieur Didier PECH.

Présents (20) : Mmes et MM AILLET Jean-Marie, ALIBERT-SENS Charles Louis, AYMARD Marcel, BURG Pierre, CONTE Christian, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Christian, CUBAYNES Jean-Claude, DELLER Martine, FIGEAC Francis, FOLICHON Michèle, FONT Corinne (suppléante VALETTE Roselyne), GENET Mylène, GOURGOU Jean Pierre,

ISSALY Jacques, MENOUX Ludovic, MONTAGNE Yannick, ORTALO-MAGNE André, PECH Didier, PRADEL Jean-Claude (suppléant WAGNER Marie-France).

Absents représentés (1) : Monsieur GROUWET Pascal donne pouvoir à Monsieur Didier PECH.

Absents excusés (10) : Mmes et MM COUPY Daniel, DECREMPS Frédéric, DENOU Jérôme ESTIVAL René, HAUVETTE Alix, MAROT Michel, MASSY Christian, MORICE Pierre, TARDY Michel, TRAVERSAC David.

Absents (4) : Mme et MM. CAMMAS Francis, NODARI Sébastien, NOUVIALE Arnaud, VIDAL Jean-Claude.

Monsieur Marcel AYMARD est désigné en tant que secrétaire de séance.

Objet : Examen et vote du Compte Financier Unique 2025 _ Budget EAU POTABLE

Monsieur le Président expose au comité syndical que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG) A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur le Président précise au comité que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestions : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires,
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public dans le respect de leurs prérogatives respectives qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le comité est invité à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 EAU POTABLE conformément à l'article L.2121-14 du CGCT

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Francis FIGEAC, 1^{er} vice-président.

Monsieur Francis FIGEAC soumet au comité le CFU 2025 du budget EAU POTABLE dressé par Monsieur Didier PECH, Président et Mme Brigitte DA SILVA, Chef du Service Comptable des Finances Publiques.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	4 700 561.97	1 513 622.23	6 214 184.20
	Restes à réaliser	203 935.50	0.00	203 935.50
Dépenses	Dépenses réalisées	2 892 557.34	1 235 820.49	4 128 377.83
	Restes à réaliser	1 143 458.37	0.00	1 143 458.37
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisation de l'exercice (+/-)	1 808 004.63	277 801.74	2 085 806.37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-437 871.92	1 134 184.64	696 312.72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	1 370 132.71	1 411 986.38	2 782 119.09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-939 522.87	0.00	-939 522.87
Résultat cumulé	Excédent / déficit	430 609.84	1 411 986.38	1 842 596.22

Après présentation du CFU 2025 du budget EAU POTABLE, Monsieur Didier PECH, Président, quitte la salle pour permettre au comité syndical de voter.

Monsieur Francis FIGEAC, invite le comité syndical à se prononcer sur le CFU du budget EAU POTABLE 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

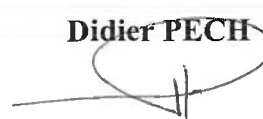
- D'approuver le compte financier unique 2025 du budget EAU POTABLE,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme au registre.

A Varaire, le 9 mars 2026

Le Président

Didier PECH




Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 17 MARS 2026

Publié ou notifié le 17 MARS 2026

Le secrétaire de séance

Marcel AYMARD

